

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

MAIRIE  
DE  
**CADENET** 84160  
Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 58 /2023

Session du 19 juin 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 084-218400265-20230619-CM190623\_58-DE

Reçu en préfecture

Mis en ligne le 21 JUIN 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 19 juin

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, VOREUX, DEBIT, KHALIZOFF, MARTIN,

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

**Absents** : LACOSTE

**Absents excusés** : SLAVICEK, BASTIE, BERGE, CAUSSARIEU

**Procurations** :

Mme SLAVICEK	a donné procuration à	Mme DE LAURENS DE LACENNE
Mme BASTIE	" "	M. BRABANT
Mme BERGE	" "	Mme LAVOREL
M. CAUSSARIEU	" "	M. MANGANARO

### MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023

Madame Valérie GAUDELET-SANHADJI, Adjointe à l'Education, l'Enfance et la Démocratie Participative rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a, par délibération n°33/2023 du 11 avril 2023, attribué une subvention d'un montant de 7 200 € à la Coopérative Scolaire Primaire OCCE 84.

Il convient de réduire cette somme de 1 200€, ce qui se traduit au niveau des subventions par une attribution de 6 000€ pour les sorties et activités pédagogiques. L'attribution de 4 500€ pour les sorties classes vertes est maintenue.

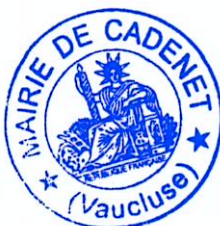
Cette diminution au niveau des subventions chapitre 65 sera compensée par une dotation supplémentaire de 1 200€ pour les fournitures scolaires de l'Ecole primaire, qui ressortent au chapitre 011 charges à caractère général.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser au titre de l'exercice 2023 à la Coopérative Scolaire Primaire OCCE 84 les subventions de :
  - 6 000€ pour les sorties et activités pédagogiques
  - 4 500€ pour les sorties classes vertes
- **Modifie** ainsi la liste des affectations de subventions 2023 voté par délibération n°33/2023.

Le Maire  
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance  
Valérie GRANGE

